



Communiqué

Paris le 31 mars 2010

LA SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS : DES PAROLES ET DES ACTES ... ou poisson d'avril ?

Lutter contre les nuisances, réduire la dépendance pétrolière et limiter le réchauffement global du climat constituent des fondements d'une véritable politique du développement durable.

Aujourd'hui, on dispose de toutes les solutions pour réduire les trafics routiers et aériens. On peut par exemple contenir la circulation automobile dans les centres des agglomérations grâce aux innovations récentes (développement des transports collectifs, de l'usage du vélo, des aires piétonnes ; inter-modalité, covoiturage, auto-partage, tram-train, cadencement des TER...) On peut également réduire le nombre de camions grâce au plan fret d'avenir mais à condition de renoncer à l'abandon programmé de 60% de l'activité wagon isolés par la SNCF. **Mais à quoi assiste-t-on dans les faits ?**

A des reports d'investissements de transport collectif, à des suppressions de services urbains avec fortes hausses de tarifs qui découragent les automobilistes prêts à changer de comportement (+ 1% de voyageurs/Kms et plus 4,8% de parc automobile en 2009) et à la fermeture de triages et centres ferroviaires.

Le phénomène de périurbanisation n'est pas maîtrisé et engendre des trafics nouveaux, souvent routiers, sur des distances de plus en plus longues.

De très nombreux projets incohérents d'infrastructures ressurgissent : parkings dans les centres (Orléans), pont-levant de Bordeaux, contournement autoroutier de Strasbourg, déclaration d'utilité publique pour la mise à 2 x 3 voies Perpignan/Le Perthus alors que l'infrastructure ferroviaire parallèle rouille, autoroute A45 Lyon-Saint Etienne, sur dimensionnement de l'aéroport de Notre Dame des Landes, gares TGV à la campagne... Ces projets ne sont pas soumis aux critères de la loi Grenelle 1 pourtant votée à l'unanimité et la construction d'un schéma national multimodal d'infrastructures a été mise en sommeil, laissant de côté la grille d'indicateurs de validation des projets à l'aulne du Développement Durable.

L'abandon du fret diffus et de proximité par la SNCF va provoquer, selon une étude « Carbone 4 » commanditée par la SNCF, des rejets supplémentaires de gaz à effet de serre de l'ordre de 300 000 tonnes éq CO₂/an. C'est un contresens absolu avec les objectifs du Grenelle de l'environnement.

A cet égard, il est **extrêmement révélateur que la semaine du Développement Durable, concoctée par le gouvernement s'exonère totalement du sujet du transport de marchandise**. Comment convaincre et mobiliser sur du simple affichage, ou en ne s'évertuant à agir que sur de la sensibilisation individuelle. Les actes qui sont de la responsabilité de la politique publique doivent être concrets, visibles et cohérents. Sans innovation plus radicale, la situation n'évoluera pas de manière décisive dans les dix ou vingt ans à venir, et l'objectif, inscrit dans la loi Grenelle 1, de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre du secteur transport d'ici 2020 ne pourra être atteint.

L'innovation technique concernant les matériels roulants (tramways sur pneus et transports par câble, voiture électrique, moteurs « propres »...) ou les nouveaux usages de l'automobile (projet parisien Autolib), ne saurait permettre, à elle seule, d'atteindre ces objectifs. C'est de réorientation effective du système de transport, comme en avait convenu la négociation du Grenelle de l'environnement, avec adaptation et reconversion progressive de l'industrie liée et d'une réforme fiscale permettant d'aller vers une fiscalité écologiquement efficace et socialement juste, dont il doit être question.

C'est **l'innovation politique qui est nécessaire** : elle n'est visiblement pas envisagée à ce jour. La semaine du Développement Durable qui s'ouvre le 1^{er} avril est loin de pouvoir s'en prévaloir. Est-ce un poisson d'avril ?

Cette innovation urgente doit permettre de passer de la parole aux actes et radicalement inverser la politique d'investissements, aujourd'hui en faveur du transport individuel et routier.